

**ARRETE N° 44 - 2015
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**Occupation Temporaire du Domaine Public
Emménagement au 8 Place du 8 mai 1945
le 11 juillet 2015 de 8h à 18h**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 24 juin 2015, formulée par **Madame Jennifer BARBARAT et Monsieur Vincent LOCUTY** dans le cadre de leur emménagement au 8 Place du 8 mai 1945 le samedi 11 juillet 2015 de 8 heures à 19 heures,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée de l'emménagement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Madame Jennifer BARBARAT et Monsieur Vincent LOCUTY**, domiciliés 8 Place du 8 mai 1945 à MARBACHE (54820), sont autorisés à occuper temporairement le domaine public pour permettre le stationnement de véhicules de déménagement : 2 camions de 20 m³ devant l'entrée de l'immeuble, dans le cadre de leur emménagement,

**Au 8 Place du 8 mai 1945,
le samedi 11 juillet 2015 de 8 heures à 19 heures.**

Article 2 : Pendant la durée de l'emménagement, le stationnement de tout autre véhicule sera interdit, devant l'entrée du 8 Place du 8 Mai 1945. La signalisation sera assurée et matérialisée par Madame Jennifer BARBARAT et Monsieur Vincent LOCUTY.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de POMPEY FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Madame Jennifer BARBARAT et Monsieur Vincent LOCUTY,
- Affichage.

MARBACHE, le 25 juin 2015

**Le Premier Adjoint,
Henri CHARPIN**

